

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction
2. Faits saillants des résultats trimestriels
3. Risques et incertitudes
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
5. État des autorisations (non audité) pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015
6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non auditées) pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015

1. Introduction

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et est un organisme public nommé à l'[annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques](#). Le CRSNG a pour but d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens, en appuyant des étudiants de niveau postsecondaire et des stagiaires postdoctoraux dans leurs études supérieures, en faisant la promotion de la découverte en appuyant les travaux de recherche menés par des chercheurs au niveau postsecondaire et en favorisant les partenariats de recherche entre les établissements postsecondaires et l'industrie. La [Partie II du Budget principal des dépenses](#) renferme de plus amples renseignements sur le mandat et les activités de programme du CRSNG.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#) de 2015-2016.

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSNG accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2015-2016. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Le mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CRSNG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a fait l'objet d'aucun audit ou examen externe.

2. Faits saillants des résultats trimestriels

État des autorisations

Autorisations disponibles

Au 30 juin 2015, les autorisations totales disponibles pour le CRSNG pour 2015-2016 s'élevaient à 1,087 millions de dollars. À ce jour, pour l'exercice 2015-2016, les autorisations totales ont augmenté de 23,3 millions de dollars (2,2 %) par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 22,3 millions de dollars correspondaient à une augmentation au titre des programmes de subventions et de bourses du CRSNG et 1 million de dollars, à une augmentation au titre des dépenses de fonctionnement, de l'autorisation législative de financement pour dépenser les recettes et des dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés. Les changements relatifs aux autorisations disponibles résultent des annonces budgétaires fédérales des années précédentes qui ont une incidence sur les autorisations de fonctionnement (crédit 1) et les autorisations de subventions et de bourses (crédit 5) accordées pour l'exercice courant. Les variations nettes entre l'exercice en cours et l'exercice précédent comprennent les éléments suivants :

- une augmentation de **15 millions de dollars** pour appuyer la recherche de pointe en sciences naturelles et en génie (budget de 2014);
- une augmentation de **6,9 millions de dollars** pour appuyer le Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada visant à attirer et à maintenir en poste les chercheurs les plus accomplis et les plus prometteurs du monde (budget de 2011);
- une augmentation de **3,3 millions de dollars** au titre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche, une initiative des trois organismes visant à trouver des moyens efficaces et efficients de cerner des occasions de commercialisation;
- une augmentation de **0,5 million de dollars** en raison de la fin d'un transfert au Centre de recherches pour le développement international pour l'Initiative de recherche internationale sur l'adaptation aux changements climatiques;
- une augmentation de **0,2 million de dollars** au titre du Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise en raison d'une hausse de la proportion de la recherche en sciences naturelles et en génie effectuée dans l'ensemble des réseaux;

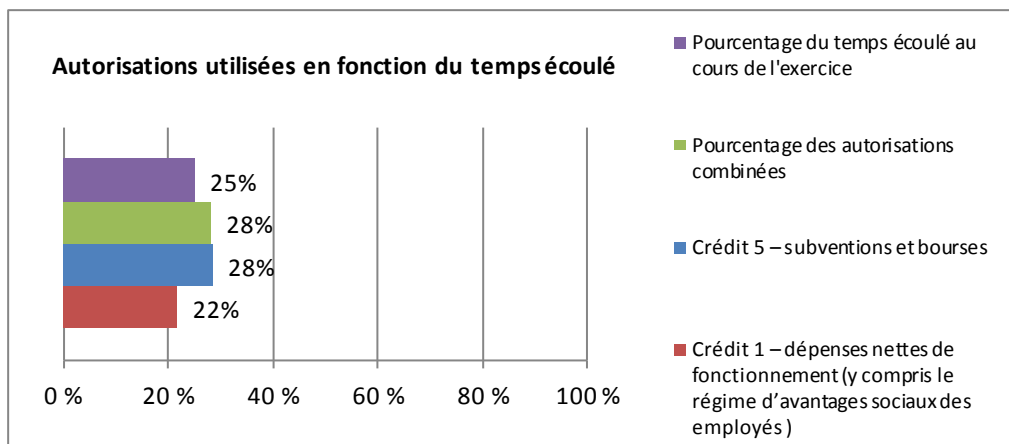
- une augmentation de **0,2 million de dollars** au titre de l'autorisation législative de dépenser les recettes en vertu du paragraphe 4.2 de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*;
- une augmentation de **0,1 million de dollars** à l'appui des subventions de renforcement de l'innovation afin d'accroître l'innovation à l'échelle communautaire et régionale en permettant aux collèges canadiens de renforcer leur capacité de travailler avec des entreprises locales;
- une diminution de **1,5 million de dollars** du financement de l'initiative du Centre canadien de rayonnement synchrotron en raison d'une réduction du montant transféré du Conseil national de recherches Canada;
- une diminution de **1,1 million de dollars** à la suite de la fin des accords de transfert avec d'autres ministères (Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada);
- une diminution de **0,2 million de dollars** des fonds de fonctionnement en raison du transfert aux Instituts de recherche en santé du Canada de l'administration du Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche;
- d'autres écarts totalisant moins de **0,1 million de dollars**, qui comprennent la réduction du budget de fonctionnement de l'organisme en vertu d'initiatives gouvernementales d'amélioration du rapport coût-efficacité. Mentionnons entre autres le transfert à l'École de la fonction publique du Canada, à l'Initiative de renouvellement du Web et à l'Initiative de transformation des services administratifs.

Autorisations utilisées au premier trimestre

Le présent rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant par rapport au Budget principal des dépenses de 2015-2016 et au Budget supplémentaire des dépenses (A), pour lequel la totalité des crédits a été approuvée par le Parlement le 19 juin 2015.

Les autorisations totales utilisées au premier trimestre de 2015-2016 s'élevaient à 305,9 millions de dollars (soit 28 % des autorisations totales disponibles; 28 % pour les dépenses au titre des programmes de subventions et de bourses; et 22 % pour les dépenses de fonctionnement et le régime d'avantages sociaux des employés). Par rapport à la fin du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les dépenses sont plus élevées de 8,2 millions de dollars. Cette augmentation des dépenses liées aux subventions et bourses est le résultat net d'autorisations accrues antérieurement pour certains programmes, de l'augmentation de la demande dans certains programmes et de la différence d'échelonnement des paiements entre le premier et le deuxième trimestre d'exercices comparatifs, qui devraient se contrebalancer d'ici la fin de l'exercice.

Les paiements des subventions et des bourses varient d'une période à l'autre en fonction du cycle et des résultats des concours fondés sur l'évaluation par les pairs, ainsi qu'en raison des versements des subventions et des bourses qui s'échelonnent sur plusieurs années. Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses liées au personnel et les autres dépenses nécessaires pour appuyer la prestation des programmes de subventions et de bourses. Les dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés sont comptabilisées séparément dans la section des autorisations législatives. Bien que la majorité des dépenses liées au personnel et des autres dépenses de fonctionnement soient engagées de manière constante au cours de l'exercice, le reste des dépenses (y compris le salaire des employés temporaires embauchés durant la période de pointe des concours et les frais de déplacement des membres de comité chargés de l'évaluation par les pairs) sont liées au cycle des programmes et à la demande. Comme une grande partie des concours se déroulent durant le dernier trimestre de l'exercice, les dépenses de fonctionnement engagées au cours de chacun des trois premiers trimestres représentent généralement moins de 25 % des autorisations annuelles de fonctionnement disponibles.



États des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Variation des montants disponibles pour l'exercice 2015-2016

Comme il est indiqué à la section Autorisations disponibles, les autorisations parlementaires du CRSNG ont augmenté de 23,3 millions de dollars à ce jour en 2015-2016 par rapport à l'exercice précédent. La majeure partie de cette augmentation est attribuable à un accroissement des autorisations au titre des programmes de paiements de transfert (22,3 millions de dollars).

Dépenses au titre des paiements de transfert (subventions et bourses)

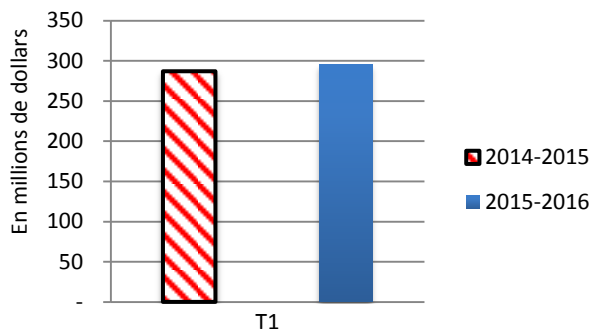
Dépenses au titre des subventions et des bourses au premier trimestre

Les paiements de transfert représentent 95,6 % des autorisations disponibles du CRSNG. Les dépenses au titre des paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en fonction du cycle des programmes. Au cours du premier trimestre de 2015-2016, les dépenses du CRSNG au titre des paiements de transfert ont augmenté de 8,6 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. On a observé plusieurs différences dans certains programmes d'une année à l'autre :

- une augmentation de **3,8 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent attribuable à la différence d'échelonnement des paiements aux Réseaux de centres d'excellence;
- une augmentation de **2,4 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent attribuable à certaines autorisations accrues pour le Programme de subventions de recherche et développement coopérative et à une augmentation du nombre de projets financés;
- une augmentation de **2,4 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent au titre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté attribuable à la différence d'échelonnement des paiements entre les exercices;
- une augmentation de **2,2 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent attribuable à certaines autorisations accrues pour le Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche;

- une augmentation de **1,7 million de dollars** par rapport à l'exercice précédent attribuable à certaines autorisations accrues pour le Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada;
- une diminution de **3,9 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent au titre du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche en raison d'une différence d'échelonnement des paiements entre les exercices;

Tendance des dépenses au titre des subventions et des bourses



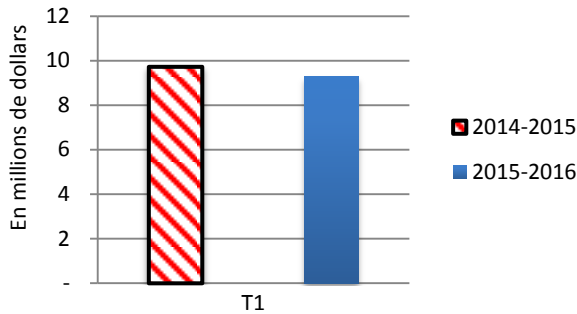
Dépenses liées au personnel au premier trimestre

Les dépenses liées au personnel engagées pour appuyer la prestation des programmes représentent la majeure partie des dépenses de fonctionnement prévues du CRSNG (soit environ 72 % des autorisations de fonctionnement disponibles et des dépenses de fonctionnement prévues pour 2015-2016). Les dépenses liées au personnel pour le premier trimestre de 2015-2016 sont généralement comparables à celles de l'exercice précédent. La diminution de 1,116 million de dollars sous l'article courant « Autres subventions et paiements » est attribuable à un paiement de transition ponctuel de l'exercice précédent pour la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le gouvernement du Canada.

Dépenses de fonctionnement non liées au personnel au premier trimestre

Les dépenses de fonctionnement non liées au personnel comprennent tous les autres coûts de fonctionnement relatifs à la prestation des programmes, dont une grande partie est engagée pendant les concours, qui, pour la plupart, se déroulent durant le dernier trimestre de l'exercice. En général, l'ensemble des dépenses non liées au personnel qui ont été engagées jusqu'à maintenant en 2015-2016 cadre avec celles de l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses (165 000 \$) au titre des locations qui a eu lieu au premier trimestre de l'exercice courant est liée au moment du paiement des licences de logiciels qui n'a pas eu lieu au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses (171 000 \$) au premier trimestre de l'exercice en cours au titre des transports et des communications est liée à l'augmentation du nombre de visites comparativement à l'exercice précédent.

Tendance des dépenses de fonctionnement



3. Risques et incertitudes

Facteurs de risque relatifs au financement et à la prestation des programmes

Les risques qui ont une incidence financière ou qui touchent la viabilité financière ont été évalués dans le cadre de l'exercice d'identification des risques organisationnels. L'incidence de ces risques sur le CRSNG et les stratégies d'atténuation prévues s'y rapportant sont analysées ci-après.

Facteurs de risque externes

Le CRSNG est financé grâce à des autorisations parlementaires annuelles de dépenser et à des autorisations législatives relatives au programme de paiements de transfert (programmes de subventions et de bourses) et aux dépenses de fonctionnement connexes. De ce fait, ses activités de programmes et ses activités courantes sont influencées par tout changement apporté au financement approuvé par le Parlement. En conséquence, la prestation des programmes est touchée par des facteurs tels que la conjoncture économique et politique, les percées technologiques et scientifiques et l'évolution des priorités gouvernementales, lesquelles ont une incidence sur les niveaux de ressources approuvés (autorisations totales disponibles).

La recherche et l'innovation sont des activités d'envergure mondiale. Par conséquent, la participation aux programmes du CRSNG est influencée, non seulement par le contexte canadien de la recherche, mais aussi par des initiatives et des occasions à l'échelle mondiale. Le CRSNG élabore des stratégies officielles en matière de communications et de relations externes pour s'assurer que les relations avec les parties prenantes et les attentes de ces dernières sont gérées efficacement et qu'il répond aux besoins cernés en matière de recherche et d'innovation.

Il existe également le risque que le CRSNG ne mène pas à bien son mandat et n'obtienne pas ses résultats stratégiques. Pour atténuer ce risque, un processus de planification intégrée est bien en place. Le CRSNG s'appuie sur ce processus pour planifier tous les aspects de ses activités de manière intégrée et harmoniser ses priorités et ses ressources en conséquence.

Facteurs de risque internes

Pour assurer la participation des intervenants et atténuer le risque de présentation inexacte des priorités et valeurs de nos intervenants, un groupe de représentants des établissements, c'est-à-dire les leaders pour le CRSNG, a été créé. Ce groupe assure un canal de communication entre les établissements qu'il représente et le CRSNG, ce qui aide les parties à demeurer au fait des nouvelles questions. Ce dialogue ouvert permet de relayer aux universités l'information sur les développements touchant les politiques et

les programmes. Pour leur part, les leaders pour le CRSNG sont en mesure de recueillir auprès du milieu universitaire de l'information et des idées qui serviront à orienter l'élaboration des politiques et des programmes du CRSNG. En outre, le plan stratégique quinquennal de l'organisme, c'est-à-dire le Plan stratégique de 2020 du CRSNG, a été élaboré au terme de vastes consultations auprès du milieu de la recherche.

Le CRSNG est un organisme fondé sur le savoir qui repose sur le maintien d'un effectif talentueux et dévoué pour offrir ses programmes. Afin de retenir ses précieuses ressources humaines et la mémoire de l'organisme, le CRSNG élabore une stratégie en matière de ressources humaines qui décrit son engagement à l'égard du développement des talents ainsi que de la mise en place et du maintien d'un lieu de travail et d'une culture axés sur l'épanouissement et la réussite. La stratégie décrit également le plan d'action à cet effet. Le CRSNG fait face à des défis à l'égard de sa capacité à recruter les personnes compétentes dont il a besoin pour mener à bien les programmes de transformation et de remaniement visant à répondre aux besoins de demain. Au nombre des conséquences éventuelles, mentionnons des problèmes de gestion de la charge de travail et de planification de la relève.

Le CRSNG transforme ses activités afin d'accroître son efficacité et d'améliorer le service aux clients externes.

Jusqu'à présent, le CRSNG a réalisé des gains d'efficacité opérationnelle grâce aux économies d'échelle obtenues au moyen de services administratifs partagés avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, en priorisant et en harmonisant ou diminuant les activités à l'échelle de l'organisme, en réaffectant les ressources à l'interne et en s'efforçant d'améliorer l'efficacité et de simplifier les processus chaque fois que cela est possible. Un processus de planification budgétaire établi, approuvé par la haute direction, qui prévoit des examens réguliers en cours d'exercice et des réaffectations officielles selon les priorités émergentes, appuie cette entreprise. Le CRSNG s'emploie également à revoir ses processus et ses systèmes de fonctionnement et de prestation des programmes afin d'améliorer son efficacité et ainsi de réaliser des économies à l'avenir.

Le CRSNG est un organisme doté d'un maigre budget de fonctionnement pour mener à bien les programmes actuels et les programmes en expansion (moins de 5 % des ressources totales). Cette efficacité s'explique en partie par l'apport de milliers de bénévoles qui offrent leur expertise en effectuant une évaluation rigoureuse des demandes de financement à titre de pair évaluateur. De plus, l'organisme a entrepris une transformation de ses processus opérationnels pour améliorer la prise de décisions visant ses ressources.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

On a observé plusieurs changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes par rapport à l'exercice précédent. Mentionnons entre autres l'incidence de l'accroissement des autorisations disponibles du CRSNG, lequel a entraîné un élargissement de la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation (SPI) et une augmentation du soutien à la recherche de pointe en sciences naturelles et en génie.

Le lancement en décembre 2014 de la nouvelle stratégie fédérale intitulée *Aller de l'avant dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation 2014* a également constitué un changement important. Cette stratégie fournit au CRSNG une orientation globale pour l'élaboration de son plan stratégique quinquennal, c'est-à-dire le Plan stratégique de 2020 du CRSNG. Ce plan, élaboré au terme d'une vaste consultation des intervenants, énonce en détail ses objectifs stratégiques pour les cinq prochaines années.

Ces objectifs sont les suivants :

- favoriser une culture en sciences et en génie au Canada;
- bâtir une base de recherche diversifiée et concurrentielle;
- combler le fossé entre les générations;
- renforcer la dynamique entre la découverte et l'innovation;
- prendre le virage mondial.

La mise en œuvre de cette stratégie, qui débutera à l'automne 2015, donnera lieu à quelques changements opérationnels au cours de l'année.

Approuvé par :

Original signé par

**B. Mario Pinto, Ph.D., FCIC,
MSRC
Président
CRSNG**

Ottawa, Canada

Le 13 août 2015

Original signé par

**Alfred Tsang, CPA, CMA
Vice-président et dirigeant
principal des finances
CRSNG**